

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

5 MAI 1965

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

8^e ANNÉE N° 76

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

65/236/CEE :

Avis d'appel d'offres n° 416 lancé par la République rwandaise pour un projet financé par la C.E.E. — Fonds européen de développement 1113/65

65/237/CEE :

Avis d'appel d'offres n° 417 lancé par la république fédérale du Cameroun pour un projet financé par la C.E.E. — Fonds européen de développement 1115/65

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Avis de concours général

Communiqué 1117/65

Dispositions communes aux concours de recrutement dont l'avis est publié dans le présent « Journal officiel » par les institutions des Communautés 1117/65

65/238/CEE :

Avis de concours n° CEE/557/B (un assistant) 1119/65

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Avis d'appel d'offres n° 416 lancé par la République rwandaise pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement

(65/236/CEE)

Adjudication : n° 4/65/TP

Convention : 164/B/RW/E

Projet : 12.12.011

Objet :

Fourniture et installation de l'équipement complet en machines et appareils pour une usine à thé d'une capacité annuelle de 600 tonnes de thé sec à Cyangugu dans la République rwandaise.

Méthode de fabrication :

- Flétrissage en bacs.
- Roulage par Rotorvane et Mini-CTC.

La fourniture et le montage de l'équipement d'usine est d'un seul lot y compris un atelier de réparation, une chaudière à vapeur, un groupe électrogène et un transformateur HT.

L'offre doit comprendre la fourniture et l'installation (fondations, montage) en « running condition ».

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires éventuels que les paiements de cette fourniture peuvent être effectués directement dans la monnaie du pays du siège du bénéficiaire du marché.

Délai d'exécution :

6 (six) mois.

Lieu de livraison et de montage :

Cyangugu dans la République rwandaise.

Les soumissions :

en langue française, doivent parvenir par lettre recommandée à M. le Secrétaire permanent du conseil des adjudications de la République rwandaise, B.P. 158, Kigali, au plus tard le 5 août 1965. L'ouverture des offres aura lieu le 6 août 1965, à 9 heures locales, dans la salle de réunion du conseil des adjudications (ministère des finances), Kigali.

Des offres peuvent être remises de la main au début de la séance d'ouverture des offres.

Le dossier d'adjudication,

rédigé en langue française, peut être obtenu sur demande adressée à :

En Afrique :

M. le Secrétaire général des travaux publics de la République rwandaise (service des bâtiments), Kigali (Rwanda),

au prix de 2.000 fr. Rw.

à payer soit en espèces, soit par versement postal ou transfert bancaire au crédit du compte n° 112.005 de M. l'Ordonnateur-trésorier de la République rwandaise auprès de la Banque nationale du Rwanda à Kigali (Rwanda).

En Europe :

M. le Directeur général de la Société Agrar- und Hydrotechnik, Essen (république fédérale d'Allemagne), Huysenallee 66,

au prix de 150,— DM

à payer soit en espèces soit par versement postal ou transfert bancaire au crédit du compte n° 101.80 de la Agrar- und Hydrotechnik GmbH, Essen, auprès du Bankhaus Burckhardt à Essen.

Après réception de la somme correspondante indiquée ci-dessus, le dossier sera envoyé à l'acquéreur, franco de port, par la voie la plus rapide ou par avion.

Consultation de dossier d'appel d'offres :

1. Ministère des travaux publics à Kigali (Rwanda), service des bâtiments civils,
2. M. le Directeur général de la société Agrar- und Hydrotechnik, Essen, Huysenallee 66-68 (république fédérale d'Allemagne),
3. Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles,
4. Service d'information des Communautés européennes,
Bonn, Zitelmannstraße 11,
La Haye, Alexander Gogelweg 22,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris 16^e, 61, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli, 29.

Renseignements :

Tous renseignements concernant ces fournitures peuvent être demandés verbalement ou par écrit :

- au ministère du plan, de la coopération et de l'assistance technique, B.P. 46, Kigali, République rwandaise ;
- à la société Agrar- und Hydrotechnik GmbH, Essen, Huysenallee 66-68 (république fédérale d'Allemagne).

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres ou des pays et États d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

**Avis d'appel d'offres n° 417 lancé par la république fédérale du Cameroun
pour un projet financé par la Communauté économique européenne —
Fonds européen de développement**

(65/237/CEE)

Appel d'offres : n° 3/ACB

Convention : 328/CA

Projet : 215.002.06

Objet :

Fourniture et montage de matériel mécanique et électrique destiné à équiper une nouvelle centrale électrique à Garoua.

Cette opération est répartie en deux lots :

Lot 1 :

Fourniture et montage de deux groupes électrogènes composés d'un moteur Diesel suralimenté par turbo-soufflant entraînant un alternateur à excitation et régulation, statique, d'une puissance de 1.200 KW à $\cos \phi = 0,8$ — tension 5.500 V — courant alternatif triphasé 50 Hz — type abrité, auto-ventilé avec amortisseur de couplage et isolement tropical.

Chaque moteur sera livré avec les équipements d'alimentation et de circulation d'huile, gas-oil et eau, les équipements de démarrage à air comprimé, de refroidissement d'eau et les instruments de commande et de contrôle.

Lot 2 :

Fourniture et montage de l'ensemble des équipements, moyenne tension et basse tension, de la nouvelle centrale électrique :

Tableaux électrique de commande et de contrôle,

cellules, moyenne tension,

couplage, synchronisation, commande des auxiliaires, etc.,
raccordements, câblages et filerie.

Les candidats pourront soumissionner pour un seul ou pour les deux lots.

Estimation :

90 millions de fr. C.F.A. (équivalent à environ 364.500 U.S. dollars) pour l'ensemble des lots.

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires éventuels que les paiements de cette fourniture peuvent être effectués directement dans la monnaie du pays du siège du bénéficiaire du marché ou du pays du siège du producteur des fournitures.

Délai (fourniture — montage et essais) :

Pour les deux lots : délai maximum 8 mois.

Chaque candidat devra toutefois indiquer le délai exact auquel il pourra consentir pour l'exécution de cette opération. Ce délai ne comprend pas le temps de transport des fournitures du port de Douala au lieu de montage à Garoua.

Lieu de livraison :

C.A.F. Douala.

La république fédérale du Cameroun assurera les formalités douanières et le transport des fournitures de Douala à Garoua.

Les offres,

en langue française, devront parvenir par pli recommandé avec accusé de réception à l'ambassade de la république fédérale du Cameroun, 24 boulevard Louis-Schmidt, Bruxelles 4, au plus tard le 7 juillet 1965.

L'ouverture des offres aura lieu au siège de ladite ambassade le 8 juillet 1965.

Le dossier d'appel d'offres,

en langue française, peut être obtenu sur demande adressée à M. l'Ambassadeur du Cameroun, 24, boulevard Louis-Schmidt à Bruxelles 4 ; ou à M. le Directeur des travaux publics, bureau des marchés, B.P. 1056, à Yaoundé, Cameroun.

Le coût de ce dossier est fixé à 5.000 fr. C.F.A. (cinq mille francs C.F.A.), soit 1.000 FB. La commande du dossier devra être accompagnée d'un mandat postal ou chèque bancaire barré établi au nom de :

Ambassade du Cameroun à Bruxelles, pour achat à Bruxelles,

M. le Trésorier-payeur central de Yaoundé, pour achat à Yaoundé.

L'envoi du dossier sera effectué dans les plus brefs délais, après réception de la somme susmentionnée.

Consultation du dossier d'appel d'offres :

1. Ambassade du Cameroun, 24, boulevard Louis-Schmidt, à Bruxelles.
2. Direction des travaux publics à Yaoundé.
3. Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles 1.
4. Services d'information des Communautés européennes à :
Bonn, Zitelfmannstraße 11,
La Haye, Alexander Gogelweg, 22,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris 16^e, 61, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli 29.

Renseignements supplémentaires :

Direction des travaux publics à Yaoundé.

Participation à la concurrence :

La participation à la concurrence est ouverte, à égalité de conditions, à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires associés à la Communauté économique européenne.

ACTE DE CANDIDATURE

(A remplir à la machine à écrire ou en lettres d'imprimerie, à l'encre NOIRE)

N° du concours

1. Nom de famille : Prénom usuel : Second prénom : Nom de jeune fille s'il y a lieu :

2. Adresse pour la correspondance : N° de téléphone :

3. Résidence permanente : N° de téléphone :

4. Lieu de naissance : Date de naissance : Nationalité à la naissance : Nationalité actuelle :

5. Sexe (marquer d'une x le carré correspondant): 6. Etat civil (marquer d'une x le carré correspondant):

MASCULIN	FEMININ	CELIBATAIRE	MARIE(E)	VEUF(VE)	DIVORCE(E)	SEPARÉ(E)
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

7. Avez-vous des personnes à votre charge ? OUI NON
Si oui, donnez les renseignements suivants :

Nom	Date de naissance	Degré de parenté	Nom	Date de naissance	Degré de parenté

8. Avez-vous des personnes apparentées dans une des institutions européennes ?
Dans l'affirmative, veuillez les indiquer :

Nom	Degré de parenté	Employé à

9. Activité professionnelle du conjoint :

10. Adresse et profession des parents :

11. Votre situation militaire (et grade)

(A remplir à la machine à écrire ou en lettres d'imprimerie, à l'encre NOIRE)

12. Nom du candidat: Prénom: Date de naissance: Nationalité:

13. Degré d'instruction (donner les détails complets en employant les cases ci-dessous):

A) Enseignement reçu depuis l'âge de 14 ans (par exemple: enseignement secondaire, enseignement technique d'apprentissage ou formation équivalente) :

B) Etablissements d'enseignement supérieur :

Photographie récente

Numéro du concours

Nom et lieu	Catégorie	Années d'études	Certificats et diplômes obtenus

Nom et lieu	Années d'études	Diplômes et titres universitaires obtenus	Matières principales

14. Ouvrages importants que vous avez publiés (ne pas indiquer d'autres documents que ceux ayant un rapport direct avec le poste sollicité):

15. Connaissances linguistiques : (souligner la langue maternelle)	POUR LIRE			POUR ECRIRE			POUR PARLER		
	Très bien	Bien	Passable	Très bien	Bien	Passable	Très bien	Bien	Passable
Allemand									
Français									
Italien									
Néerlandais									

16. Connaissances sténo-dactylographiques (en indiquant votre vitesse-minute actuelle, préciser s'il s'agit de mots, syllabes ou frappes):

	Allemand	Français	Italien	Néerlandais	Autres langues
Dactylographie					
Sténographie					
Sténotypie					

17. **SITUATIONS ANTÉRIEURES :** En partant de votre poste actuel, indiquez, dans l'ordre chronologique inverse, tous les postes que vous avez occupés au cours des dix dernières années, ainsi que toute expérience importante, acquise en dehors de cette période, qui, d'après vous, serait utile pour l'appréciation de vos états de services. Utilisez une case distincte pour chaque poste occupé. Employez des feuilles de papier supplémentaires, si c'est nécessaire.

[illegible][illegible][illegible][illegible]

(A remplir à la machine à écrire ou en lettres d'imprimerie, à l'encre NOIRE)

18. Séjours à l'étranger et durée de ces séjours :
.....
19. Délai de préavis à donner à votre employeur :
.....
20. Vous êtes-vous déjà présenté à des concours de notre institution ? OUI NON
ou à des concours d'autres institutions européennes ? OUI NON
Dans l'affirmative, indiquez les numéros :
.....
21. Décorations et titres :
.....
22. Activités sociales et sportives :
.....
23. Aptitudes ou goûts particuliers :
.....
24. Références : Donnez le nom et l'adresse de trois personnes n'ayant avec vous aucun lien de parenté et connaissant votre moralité et vos titres.

Nom complet	Adresse complète (n° de téléphone si vous le connaissez)	Activité ou profession

25. Condamnations et sanctions administratives :
.....

Je soussigné(e) certifie que les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et complets.

Je m'engage à fournir les pièces d'état civil, certificats ou documents correspondants et à les produire dès qu'ils me seront demandés.

J'accepte de me soumettre à l'examen médical réglementaire préalable à tout engagement.

.....
(Date)

.....
(Signature)

- d) S'il n'a pas satisfait, sous réserve des dispositions de l'article 29 paragraphe 2, à un concours sur titres, sur épreuves ou sur titres et épreuves dans les conditions prévues à l'annexe III.
- e) S'il ne remplit pas les conditions d'aptitude physique requises pour l'exercice de ses fonctions.
- f) S'il ne justifie pas posséder une connaissance approfondie d'une des langues des Communautés et une connaissance satisfaisante d'une autre langue des Communautés dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer ⁽¹⁾.

II. Procédure

La procédure des concours de recrutement est fixée comme suit par l'annexe III du statut des fonctionnaires des Communautés :

— les candidats doivent remplir un formulaire dont les termes sont arrêtés par l'autorité investie du pouvoir de nomination. Ils peuvent être requis de fournir tous documents ou renseignements complémentaires ;

— pour chaque concours un jury est nommé par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;

— la liste des candidats qui répondent aux conditions fixées par l'avis de concours est arrêtée après examen des dossiers ;

— le jury procède ensuite à l'examen des candidats inscrits sur la liste ;

— en cas de concours sur épreuves, tous les candidats inscrits sur cette liste sont admis aux épreuves ;

— en cas de concours sur titres, le jury, après avoir établi les critères sur la base desquels il appréciera les titres des candidats, procède à l'examen de ces titres ;

— en cas de concours mixtes, sur titres et sur épreuves, le jury désigne sur cette liste les candidats admis aux épreuves définitives.

Les travaux du jury sont secrets.

Au terme de ses travaux, le jury établit une liste des candidats aptes aux fonctions du poste à pourvoir. Cette liste, qui comporte, dans la mesure du possible, un nombre au moins double du nombre de postes à pourvoir, est soumise à l'autorité investie du pouvoir de nomination qui désigne le ou les candidats à recruter.

III. Stage

Tout fonctionnaire, à l'exception des fonctionnaires des grades A 1 et A 2, est tenu d'effectuer un stage de 6 mois avant de pouvoir être titularisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

⁽¹⁾ Les langues officielles des Communautés sont actuellement : l'allemand, le français, l'italien et le néerlandais.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

AVIS DE CONCOURS GÉNÉRAL

Communiqué

Les dispositions du statut des fonctionnaires des Communautés et de ses annexes, mises en application le 1^{er} janvier 1962, prévoient que les concours de recrutement sont précédés d'un appel public de candidatures qui définit la nature et les conditions de l'emploi et qui est publié au Journal officiel des Communautés européennes.

Cette disposition implique que seules peuvent être prises en considération les candidatures présentées en réponse à l'appel public fait pour un emploi déterminé.

En conséquence, les candidatures reçues par les institutions antérieurement à cet appel de candidatures, ne sauraient entrer d'office en compétition, quelles que soient les qualifications attestées.

Les personnes qui auraient déjà fait acte de candidature dans les services des institutions des Communautés et qui désireraient participer aux concours de recrutement désormais ouverts, sont donc invitées à renouveler leur candidature au(x) poste(s) pour le(s)quel(s) elles possèdent les titres et qualifications requis.

DISPOSITIONS COMMUNES AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT DONT
L'AVIS EST PUBLIÉ DANS LE PRÉSENT « JOURNAL OFFICIEL »
PAR LES INSTITUTIONS DES COMMUNAUTÉS

I. Conditions générales à remplir par les candidats

Les candidats, pour être nommés à un emploi dans l'une des institutions de la Communauté économique européenne, doivent remplir les conditions reprises ci-dessous, conformément aux dispositions de l'article 28 du statut des fonctionnaires des Communautés, qui précise que :

Nul ne peut être nommé fonctionnaire :

- a) S'il n'est pas ressortissant d'un des États membres des Communautés, sauf dérogation accordée par l'autorité investie du pouvoir de nomination, et s'il ne jouit pas de ses droits civiques ⁽¹⁾.
- b) S'il ne se trouve pas en position régulière au regard des lois de recrutement qui lui sont applicables en matière militaire.
- c) S'il n'offre pas les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions.

⁽¹⁾ Actuellement, les États membres sont :
— la république fédérale d'Allemagne
— la Belgique
— la France
— l'Italie
— le Luxembourg
— les Pays-Bas.

AVIS DE CONCOURS N° CEE/557/B

(65/238/CEE)

Un concours général sur titres est ouvert pour le recrutement d'un

ASSISTANT

dont la carrière porte sur les grades 3 et 2 de la catégorie B.

Le poste en question est actuellement vacant à la direction générale « Développement de l'outre-mer », direction « Fonds européen de développement », division « Opérations financières », avec localisation à Bruxelles.

I. NATURE DES FONCTIONS :

Effectuer, dans le cadre de directives générales, des travaux de bureau difficiles et complexes, en qualité d'adjoint au responsable du contrôle financier dans un secteur géographique.

II. TRAITEMENT :

Le traitement mensuel de base de début sera fixé entre 17.050 FB et 23.300 FB. Le traitement est augmenté, le cas échéant, des allocations et indemnités prévues au statut des fonctionnaires. Il est, d'autre part, soumis à l'impôt perçu au profit des Communautés.

III. CONCOURS :

Ce concours aura lieu sur titres.

Sont admis au concours les candidats justifiant remplir les conditions suivantes et dont la candidature sera retenue par le jury.

1. Titres ou diplômes requis et pratique professionnelle :

- Connaissances du niveau de l'enseignement secondaire sanctionnées par un diplôme ou expérience professionnelle d'un niveau équivalent.

Sont considérés comme ayant une expérience professionnelle équivalente, les candidats qui ont eu pendant 6 années, au moins, des activités professionnelles normalement exercées par des personnes ayant une formation secondaire complète.

- Connaissances théorique et pratique des marchés souhaitables ;
- expérience professionnelle de plusieurs années dans le secteur privé ou public dans le domaine de la passation et de l'exécution des commandes et marchés souhaitable ;

— qualités d'organisation et de méthode ;

— aptitude à une gestion comportant des tâches administratives concrètes et diversifiées à exécuter selon un rythme soutenu.

2. Age minimum : 24 ans au 1^{er} juillet 1965.

Age maximum : 45 ans au 1^{er} juillet 1965.

Pour les candidats qui sont agents d'une des institutions des Communautés européennes depuis au moins un an, la limite d'âge est reportée d'un temps égal à la durée de leurs activités au service des Communautés.

3. Connaissances linguistiques :

— Connaissance approfondie d'une des langues des Communautés ;

— pour exercer ces fonctions, il faut une très bonne connaissance de la langue française. Si cette langue est celle dont l'intéressé possède une connaissance approfondie, il faut en outre une connaissance satisfaisante d'une autre langue des Communautés.

Il pourra être procédé à la vérification des connaissances linguistiques et à la vérification de l'existence des diplômes et autres références professionnelles par la voie d'un entretien avec le jury.

4. Justifier remplir les conditions prévues à l'article 28 du statut des fonctionnaires des Communautés et reprises sous la rubrique « Dispositions communes » dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

Les personnes qui désirent prendre part au présent concours sont priées de remplir et de signer l'acte de candidature encarté dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes* et de l'adresser, sous pli recommandé, à la Commission de la C.E.E., division du recrutement, section « Concours », 1, avenue de Cortenberg, Bruxelles (Belgique), à qui il devra parvenir au plus tard le 5 juin 1965.

Les documents se rapportant aux diplômes ou titres d'études peuvent être envoyés séparément, à la même adresse, au plus tard le 19 juin 1965.

Les documents transmis pour le dossier de candidature ne peuvent, en aucun cas, être restitués. Il convient donc de les fournir sous forme de copies certifiées conformes aux documents originaux. Les

photocopies ne seront acceptées que si elles comportent, non photocopiee, la formule les certifiant conformes à l'original. Pour ces diplômes ou titres d'études, il est recommandé d'envoyer seulement copie de celui qui correspond au niveau le plus élevé des études accomplies.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent produire, sous peine de nullité de leur candidature, les documents suivants :

1. Un document certifiant la nationalité (par exemple certificat de nationalité, copie du passeport, copie de la carte d'identité).
2. Un certificat de l'autorité militaire, précisant qu'ils sont en règle au regard des lois de recru-

tement en matière militaire. Une indication relative à leur position actuelle en la matière doit figurer dans ce certificat.

3. Un extrait du casier judiciaire, ou — si un tel document ne peut être délivré à l'intéressé — un certificat de bonne vie.

Pour la constitution de leur dossier, les candidats ne pourront pas se référer à des documents, actes de candidature ou fiches de renseignements déjà déposés à l'occasion de candidatures antérieures.

Les candidats seront informés, chacun en ce qui le concerne, des résultats du concours.
